

Image not found or type unknown



## resiliation loi Chatel pas de cachet de poste

Par **emiliebv**, le **22/12/2008** à **11:29**

Bonjour,

J'ai un problème avec mon assureur, j'ai voulu résilier mon contrat, et, n'ayant pas reçu de demande de cotisation par lettre, j'ai envoyé un recommandé avec accusé de réception invoquant la loi Chatel en fonction de la date de fin de mon contrat. Mon contrat se terminant le 1er novembre le recommandé est parti le 13 (soit dans les 20 jours). Mon assureur me maintient qu'il a envoyé la demande de cotisation entre le 10 et le 17 octobre et donc que ma résiliation n'est pas valable car je dois tenir compte de la date de leur lettre. Comme je n'ai jamais rien reçu, je n'ai que ma bonne foi comme preuve et aujourd'hui, je roule sans carte verte car celle ci est envoyée avec la demande de cotisation. Que puis je faire s'il vous plait?

Merci de l'attention portée à ma demande.

Bien cordialement

Emilie.